



Appel à manifestations d'intérêt

pour des projets d'organisation à l'international de manifestations de promotion de l'écosystème de start-up français.

Programme d'investissements d'avenir



Action French Tech Attractivité Internationale



1. INTRODUCTION : LA FRENCH TECH ET L'ENJEU DE SON ATTRACTIVITE INTERNATIONALE

Consulter la présentation de la doctrine de l'initiative French Tech en matière d'attractivité internationale sur www.lafrenchtech.fr

2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

L'objet du présent appel à manifestations d'intérêt (AMI) est de susciter, d'identifier, de sélectionner des projets qui ont pour objectif le renforcement de la visibilité et de l'attractivité de la French Tech à l'international.

Cet AMI s'inscrit dans le cadre de l'Action « French Tech » du Programme d'investissements d'avenir (PIA), dont l'opérateur est la Caisse des Dépôts et Consignations.

3. LES PROJETS

Le présent AMI s'adresse aux projets présentant les caractéristiques suivantes :

- L'objectif du projet est de renforcer à l'international la visibilité et l'attractivité de l'écosystème de start-up françaises, en lien avec la stratégie d'attractivité internationale de la French tech.
- Le projet est porté par des acteurs privés issus de l'écosystème entrepreneurial : des individus (entrepreneurs, investisseurs, etc.), des associations, des entreprises.
- Le projet consiste à organiser **à l'international** une manifestation *de promotion de l'écosystème entrepreneurial français* – soit une manifestation indépendante, soit s'intégrant par exemple dans une manifestation plus large (un salon, une conférence, un festival).
- L'organisation du projet est portée par un ou des acteurs privés de l'écosystème (entreprises, associations).
- Le projet est fédérateur de l'écosystème French Tech. A ce titre, par exemple, l'identification et la sélection d'acteurs de la French Tech qui seraient mis en avant (start-up, VC, etc.) pour représenter l'écosystème lors d'un évènement international ou dans toute autre forme de communication auprès de cibles internationales, devront suivre un processus transparent.
- Si possible, les projets s'inscriront dans une logique pluriannuelle afin de construire un impact fort dans la durée.

Les personnalités porteuses ou engagées dans le projet constitueront un élément clef, en particulier par leur capacité à incarner à l'international l'« excellence entrepreneuriale » de la French Tech, à mobiliser d'autres acteurs emblématiques de la French Tech et surtout à accéder à et convaincre des personnalités internationales d'influence mondiale.

Les critères d'éligibilité et de sélection sont détaillés au point 5 du présent AMI

4. SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS

Les projets sélectionnés recevront des subventions qui serviront à participer aux frais d'organisation.

La subvention sera plafonnée à une part minoritaire des dépenses éligibles associées au projet, généralement fixée à 25%. La part de financement public pour l'opération, toutes sources cumulées, ne pourra en tout état de cause pas dépasser 50% du budget total.

Cette subvention doit être vue comme un « amorçage » permettant de lancer et d'installer le dispositif la ou les deux ou trois premières années, mais le projet devra ensuite perdurer sans cette subvention.

Les subventions allouées devront être compatibles avec les règles européennes en matière d'aides d'Etat. Elles pourront notamment s'inscrire dans le régime *de minimis*, sous réserve du respect du plafond prévu par ce cadre (200 000 euros sur une période de 3 ans).

5. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

1. CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible un projet devra remplir les critères suivants :

- *Objectif* : le projet vise à valoriser l'écosystème de start-up français, la French Tech, auprès de cibles internationales.
- *Cibles* : le projet doit viser les cibles précisées dans la doctrine de l'initiative French tech évoquée en 1.2.1.
- *Typologie du projet* : le projet consiste à organiser à l'international une manifestation de promotion de l'écosystème de start-up français.
- *Partenaires* : les projets sont *proposés* par des acteurs :
 - privés : individus (entrepreneurs, VC, etc.), associations, entreprises,
 - de l'écosystème de start-up français.
- *Portage opérationnel* :
 - la structure de portage doit être privée et de droit français.
- *Marque* : le projet propose de capitaliser sur la marque French Tech
- *Effet fédérateur* : le projet fédère les acteurs français de l'écosystème concerné, publics et privés.

2. CRITERES DE PRESELECTION ET DE SELECTION

Le programme sera sélectif et soutiendra chaque année un petit nombre de projets à fort impact.

Les projets présentés seront notamment évalués sur la base des critères suivants :

- *Pertinence de la proposition au regard de la stratégie d'attractivité French Tech, notamment en termes de* :
 - nature des cibles et objectifs alignés avec la stratégie d'attractivité French Tech ;
 - niveau de capitalisation sur la marque French Tech : engagement sur la mise à disposition des contacts, valorisation de la marque French Tech, etc.

- *Impact global du projet :*
 - impact attendu en matière d'attractivité de l'écosystème French Tech : ambition qualitative et quantitative, en fonction des cibles visées ;
 - taille critique, effet structurant du projet pour les acteurs de l'écosystème French Tech, public et privés ;
 - effet fédérateur du projet pour l'écosystème French Tech, y compris transparence des sélections d'entreprises mises en avant, le cas échéant.

- *Qualité et crédibilité des partenaires et des personnalités engagées dans le projet :*
 - capacité à incarner la French Tech et son « excellence entrepreneuriale » ;
 - capacité à mobiliser des acteurs emblématiques de la French Tech en France et à l'international ;
 - capacité à accéder à et convaincre des personnalités internationales d'influence mondiale.

- *Qualité de l'utilisation et de la gestion de la subvention :*
 - effet incitatif : la subvention doit contribuer à amorcer ou amplifier le projet
 - effet de levier des financements sur les cofinancements privés,
 - qualité du montage : optimisation des coûts, solidité du plan de financement et d'exploitation du projet,
 - pérennité du modèle économique dans la durée, hors la présente subvention (qui a vocation à amorcer le projet, non à l'accompagner financièrement dans la durée),
 - l'existence d'une organisation en capacité de porter et gérer le projet, capacité des gestionnaires à rendre compte à échéance régulière de la mise en œuvre de l'investissement

6. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTERET ET DU DOSSIER DE CANDIDATURE

▪ **L'équipe**

- Liste et CV des porteurs du projet, des éventuels partenaires associés, et en particulier des représentants de la French Tech (entrepreneurs, investisseurs, etc.) engagés dans le projet.
- Présentation de la structure assurant le portage et susceptible de recevoir la subvention

▪ **Le projet**

- Cartographie des personnalités à prospecter, sensibiliser, et à attirer en France dans le cadre du projet ; fournir une liste de cibles majeurs qui seront visées et fournir, si approprié, des éléments de biographie, présentation des actions déjà entreprises à destination de ces cibles, stratégie pour approcher et attirer ces cibles, etc.
- Descriptif du projet, avec des données quantitatives (par exemple : date, nombre de participants, origine et fonction des participants, etc.), et qualitatives (thèmes, rôle des éventuels speakers et partenaires, etc.).
- Listes des actions visant à fédérer l'écosystème d'acteurs de la French Tech pour le projet
- Demande financière : détailler la demande en précisant l'allocation des ressources demandées
- Plan de financement global succinct, pluriannuel le cas échéant
- Liste des indicateurs d'avancement et d'évaluation de l'impact du projet proposés

7. PROCESSUS DE PROPOSITION ET DE SELECTION D'UN PROJET

Le processus se déroulera en plusieurs phases : dépôt d'une manifestation d'intérêt, puis, si elle est présélectionnée, co-construction avec la Mission French Tech et les partenaires publics fondateurs de l'Initiative French Tech, d'un projet complet, qui sera ensuite soumis à un comité d'engagement.

Les étapes seront donc :

A. Dépôt d'une manifestation d'intérêt

Les dossiers se veulent des documents précis mais synthétiques (limités à quelques pages), ils sont déposés sur la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations, opérateur administratif et financier de l'Action French Tech Attractivité dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir. Des compléments d'information pourront être demandés aux porteurs. Une présélection des manifestations d'intérêt sera réalisée selon les critères précisés ci-dessus (point 5).

B. Co-construction de projets présélectionnés

Afin que le projet réponde au mieux aux attendus du programme, les porteurs des manifestations d'intérêt présélectionnées pourront préciser leur projet en collaboration avec la Mission French Tech et les partenaires publics fondateurs de l'initiative French Tech. Le projet complet sera ensuite déposé par le porteur auprès de la Caisse de dépôts et Consignations.

C. Sélection finale du projet

Le Comité d'engagement French Tech du Programme des Investissements d'Avenir sélectionne les projets et valide les aides allouées. Les projets sélectionnés feront l'objet d'une notification par l'opérateur Caisse des Dépôts et Consignations.

8. CALENDRIER DE DEPOT ET DE SELECTION DES MANIFESTATIONS D'INTERET ET DES PROJETS.

Les manifestations d'intérêt et les projets sont déposés au fil de l'eau, jusqu'à expiration des fonds disponibles, au plus tard le 29/12/2017. Les décisions formelles (présélection et sélection des projets) sont également prises au fil de l'eau.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard **6 mois** avant la date prévue de mise en œuvre du projet.

9. OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION ET DE GESTION DES CONTACTS DU PROJET

L'objectif, au fil des projets qui seront accompagnés, est de développer dans la durée la visibilité et l'attractivité internationale de l'écosystème de start-up : en développant la valeur internationale de la *marque* « La French Tech » et enrichissant la *base de données à la fois des entrepreneurs « ambassadeurs » de la French Tech et des cibles* à convaincre et attirer.

En conséquence chaque projet devra :

- fortement valoriser la marque collective et ouverte « La French Tech », selon un code de marque qui sera précisé sur le site www.lafrenchtech.com ;

- permettre d'alimenter la base de données de la plateforme French Tech, en particulier avec les coordonnées complètes des personnalités internationales ciblées par le projet ;
- s'engager à contribuer au *suivi* dans la durée des contacts, à compris après le projet, toujours dans la perspective de les attirer.

Par ailleurs, les projets lauréats devront indiquer sur leurs documents de communication, par exemple parmi les sponsors : « Lauréat du Programme d'Investissements d'Avenir » accompagné du logo « Investissement d'avenir ».

10. L'ÉVALUATION DE L'IMPACT : UNE OBLIGATION CONTRACTUELLE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Les projets retenus feront l'objet d'une contractualisation avec la Caisse Dépôts et Consignations, opérateur de l'Action French Tech du Programme d'Investissements d'Avenir.

Une évaluation économique et sociale de l'action sera mise en place par la Caisse Dépôts et Consignations pour apprécier les effets de la politique publique menée sur l'attractivité de l'écosystème de start-up français.

La convention qui sera signée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et chaque bénéficiaire prévoira les modalités de restitution des données nécessaires à l'évaluation annuelle des investissements réalisés et au reporting de l'action.

Des indicateurs seront mis en place par les candidats pour permettre de mesurer la performance du projet.

Un bilan détaillé sera demandé à la fin du projet ; dans le cas de projets pluriannuels, un reporting d'avancement sera demandé sur une base annuelle.

Deux types d'indicateurs seront mis en place par le candidat pour permettre de mesurer la performance réalisée :

- *Indicateurs d'avancement du projet* : cofinancements effectifs obtenus, consommation et destination des fonds le cas échéant, progression des réalisations par rapport au programme initial, etc.
- *Indicateurs d'évaluation du projet et de son impact (ex-post)* :
 - Nombre d'entrepreneurs touchés, d'entreprises démarchées, d'investisseurs approchés, d'influenceurs/media sensibilisés, etc.
 - Visibilité media France et International: retombées presse (volume, qualité, tonalité), influence dans les réseaux sociaux, nombre de visites générées sur le site web de la French Tech, impact sur la notoriété et le niveau d'affinité de la marque French Tech ;
 - Si pertinent, investissement suscités dans des start-up françaises par des investisseurs internationaux ;
 - Etc.

Les indicateurs détaillés pour un projet donné seront proposés dans la version complète du projet, en collaboration avec la Mission French Tech et les partenaires fondateurs, dans le cadre de la phase de co-construction.

Un bilan détaillé sera demandé à la fin du projet ; dans le cas de projets pluriannuels, un reporting d'avancement sera demandé sur une base annuelle.

11. CONTACTS

Pour toute information sur l'initiative French Tech : www.lafrenchtech.com et frenchtech@finances.gouv.fr

Les manifestations d'intérêt sont déposées sur une plateforme web de la Caisse des Dépôts et Consignations :

ADRESSE DE PUBLICATION DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERETS

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

ANNEXE

MODALITES DE DEPOT EN LIGNE

Comme indiqué plus haut, les entités porteuses de projets sont invitées à déposer leur dossier sur le site suivant :

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

Le site offre une plate-forme et des échanges sécurisés.

Il est dès lors nécessaire :

- d'installer l'environnement d'exécution Java pour déposer le projet ; un lien permettant l'installation gratuite du logiciel est proposé lors du téléchargement ; le soumissionnaire contactera son service informatique si celui-ci a la responsabilité de contrôler l'installation de nouveaux logiciels ;
- d'ouvrir un compte sur le site de la consultation ;
- de prévoir un certificat de signature des documents conforme au Référentiel Général de Sécurité (RGS). A défaut de certificat de signature conforme à cette norme ou en l'absence de tout certificat, il convient de déposer le dossier sur la plate-forme avec des signatures scannées et d'envoyer les originaux signés par courrier recommandé avec accusé de réception.
- de se reporter pour plus de détails au guide d'utilisation accessible sur le site des consultations et, en cas de difficulté, d'appeler l'assistance téléphonique au 0 892 23 21 20 ou d'envoyer un mail à « support@achatpublic.com », en spécifiant qu'il s'agit d'une consultation « Investissement d'avenir ».

Les entités porteuses de projet qui souhaiteraient, en amont du dépôt réel de leur dossier de réponse, tester cette procédure sont invités à se connecter sur le site de formation mis à leur disposition à l'adresse URL suivante :

https://formation-empruntnational.achatpublic.com/ecole-sdm/ent/gen/ent_recherche.do

Ils devront télécharger la consultation test, puis déposer une réponse fictive en suivant les instructions données. Ce dépôt ne pourra en aucun cas être considéré comme une réponse valide au présent appel à projets.